

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Lauzon Banville Philippe

<https://www.cadre21.org/membres/63709e51da3b594c6acd49f4>

Date d'obtention : 2021-12-03 16:28:25

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord l'accueil de la personne qui dénonce une situation est importante. Il est primordial d'évaluer comment la situation a débuté (amorce). Ensuite la grille Sexto vient clarifier la nature des éléments. L'analyse des intentions peut révéler la présence d'un acte malveillant qui nécessite une intervention policière immédiate. Pour finir, l'étendue des éléments (photos, vidéos etc) permet de rencontrer les témoins ou les autres personnes impliquées le cas échéant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut être prêt à de la non collaboration. Il s'agit souvent au départ de situations entre 2 personnes qui pouvaient être consentantes, mais que ça peut dégénérer rapidement. Il est important d'agir avec discernement et ne pas laisser des événements du passé avec certains jeunes venir teinter notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'accueil est une étape névralgique pour la suite des événements et pour favoriser la collaboration des personnes impliquées. L'étape de vérifier les informations est aussi délicate puisqu'il faut poser les bonnes questions et ne pas "mettre des mots" dans la bouche des jeunes impliqués.